



Assemblée générale

Distr. générale
17 novembre 1999
Français
Original : anglais

Cinquante-quatrième session

Point 99 f) de l'ordre du jour

**Développement durable et coopération économique internationale :
mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90
en faveur des pays les moins avancés**

Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Paragraphe 23

La deuxième phrase doit se lire comme suit :

Haïti est également reconnu comme l'un des petits États insulaires en développement et, à ce titre, bénéficie des activités du Bureau sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes à Port of Spain, qui a pour mandat de mettre en oeuvre le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement⁴.